

COMMUNIQUE

ACCREDITATION DES MEDIAS POUR LES LEGISLATIVES 2016

La Commission Electorale Indépendante (CEI) invite tous les médias (presse écrite, presse en ligne, presse étrangère, télévision, radio, etc.) intéressés par la couverture de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 18 décembre 2016 à lui adresser une demande écrite ainsi qu'une fiche d'accréditation renseignée.

La fiche d'accréditation est à télécharger sur le site internet de la CEI : www.cei-ci.org.

Le dossier d'accréditation est à déposer auprès du service communication de la CEI à son siège à Abidjan II Plateaux-Boulevard Latrille-Route du Zoo- Résidence Angoua, au plus tard le 10 décembre 2016.

NB : les organes de presse ayant déjà été accrédités pour le scrutin référendaire 2016 pourront juste signaler les ajouts et retraits éventuels à apporter sur leur liste

Fait à Abidjan, le 02 décembre 2016

Le Président de la CEI

Youssef BAKAYOKO